



Newsletter N° 57

Le 23 décembre 2018

Bonjour

La biodiversité des gorges de l'Escaumels et de la Cère est en danger. les paysages uniques, la forêt et ses habitants mis en danger par des promoteurs avides d'argent facile sur le dos des français et des paysans du secteur.

Nous sommes en lutte avec tous nos adhérents, sympathisants et le cabinet toulousain **Bouyssou-Izembard** pour conserver notre patrimoine et la biodiversité des gorges de l'Escaumels et de la Cère.

Grâce à vous, nous gagnerons et nous débouterons Jean-Claude PERDIGUES, directeur général de Engie Green France, président de la société FUTURES ENERGIES COMIAC, qui demande à ce que nous soyons condamnés à 3000 € .

Ces éoliennes ne sont envisagées que pour **rapporter de l'argent au promoteur** qui ne paiera pas de TVA; elles ne contribuent en aucune façon à la transition énergétique ou à la diminution du CO₂ !

Nous devons protéger la biodiversité et le paysage de nos gorges des **éoliennes prévues sur notre secteur**

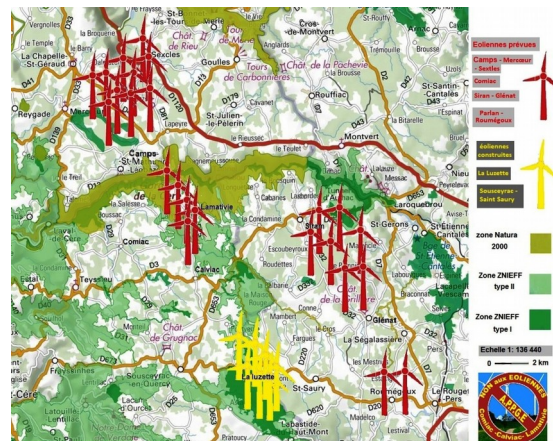
Nous amplifions notre combat contre les éoliennes prévues sur Comiac.

Qu'avons-nous déjà fait ?

- Le 14 mai 2018, notre avocat, Maître Izembard du **cabinet Bouyssou**, a déposé une **requête** contestant la décision du **Conseil Municipal** de Sousceyrac en Quercy du 13 mars 2018, accordant à Futures Energies Comiac une promesse de **convention de servitudes** de passage et de survol de pales sur les chemins ruraux et voies communales ; télécharger **le plan détaillé du projet**. Nous attendons la date du procès, le maire de Sousceyrac-en-Quercy ayant été autorisé, le 11 septembre, à défendre les intérêts de la commune. (En effet d'après cette convention, la municipalité doit percevoir annuellement 1 500€ par mégawatt installé soit 15 000€ pour les 10 MW du projet)
- Le 22 novembre 2018, nous avons déposé, à la préfecture du Lot, des demandes d'Arrêtés pour la Protection du Biotope (APB) sur les gorges de l'Escaumels: une pour des **rapaces dont le milan royal**, et une autre pour des **chiroptères dont le noctule de lesier**
- le 8 décembre, nous avons rencontré les associations qui, comme nous, se battent contre les éoliennes sur le secteur; il est question de créer un comité de vigilance sur les 4 départements : Cantal, Lot, Corrèze et Aveyron avec un site internet commun.. nous vous tiendrons au courant

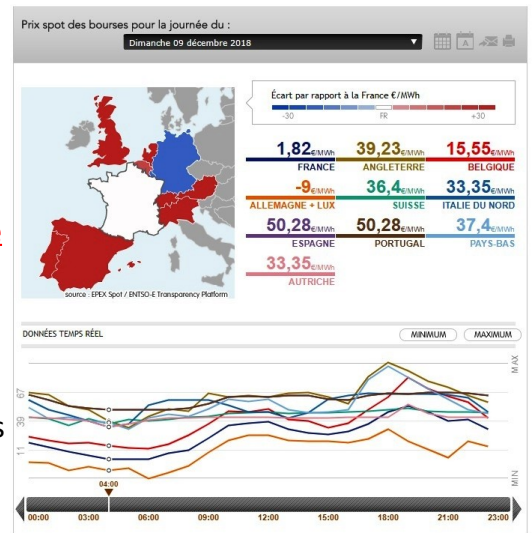
Que pouvez-vous faire pour nous aider dans notre combat?

- ☞ Nous aider financièrement, en prenant ou reprenant **votre adhésion** ou en faisant un don ;
- ☞ Recueillir et nous transmettre des témoignages de riverains d'éoliennes qui souffrent de ces aérogénérateurs;
- ☞ Signer et faire signer notre pétition **aux préfets** de la Corrèze et du Lot ;
- ☞ Télécharger, imprimer et distribuer **notre flyer** "Les raisons d'être contre le projet d'un parc industriel d'aérogénérateurs de grande hauteur à Comiac"
- ☞ Signer la pétition de la FED pour dire **Non aux décrets liberticides** du Ministre de l'écologie pour tripler le nombre d'éoliennes sur la France ;
- ☞ Signer la pétition contre le projet **Siran-Glénat** ;
- ☞ Signer la pétition contre le projet **de Parlan**
- ☞ Déposer vos observations sur le projet de **Camps- Mercœur- Sextle** entre le 7 janvier et le 5 février 2019 sur le site de la préfecture de Corrèze ; voir le site de "**Agir autrement pour la Xaintrie** " ;
- ☞ Jusqu'au 4 janvier 2019, déposer votre opinion sur les éoliennes terrestres au **Conseil économique, social et environnemental (CESE)** ; c'est gratuit, mais il faut vous inscrire, valider votre e-mail, puis choisir " transition écologique " dans la liste déroulante. Vous pourrez alors voter les propositions qui vous agrément et/ou déposer une contribution ou un commentaire... (le 22 décembre j'ai voté pour 18 propositions et déposé une proposition sous le pseudo gillesfo) Il s'agit d'une **consultation officielle gouvernementale** elle est donc importante !



Quelques informations nous ont semblé importantes à vous transmettre. Un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site : <http://appgecomiac.for-lac.com/> N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche... Dans le texte, comme sur le site, les liens sont mis en gras et en rouge, il suffit de cliquer dessus.

■ **L'absurdité de l'éolien** : Vendre son électricité au prix spot inférieur à 2€ le MWh et acheter ce même MWh au prix fixe de 82€, c'est ce qui est arrivé le dimanche 9 décembre, mais l'Allemagne essayait de vendre son électricité à prix négatif de -9€ à la même heure. Et le samedi 22 décembre à 4 h du matin ce n'est pas mieux ! [Voir sur le site de RTE](#) en y mettant la date du 9 décembre puis du 22 décembre 2018.



■ **Des témoignages de Cantaliens :**

o Un éleveur de vaches Salers (Michel Felgines) dont la stabulation sera à moins de 500 m d'une éolienne pose la question : " **Trop près des éoliennes, on sait qu'il y a des cellules trop nombreuses dans le lait des vaches, ensuite, il est invendable. Que comptez-vous faire pour cela ?** " [lire la réponse du promoteur.](#)

o Témoignage de Grégoire Francès : ou " **comment les lobbies achètent notre silence !** "

o Témoignage de Jean Pierre Lamouroux, Ferme de Manclaux ou " **L'arnaque aux éoliennes sévit dans nos campagnes. Les pigeons, c'est nous !** "

■ **France :**

La suppression du soutien financier (tarifs de rachat ou de référence) à la vente de l'électricité renouvelable permettrait d'absorber l'annulation de l'augmentation de la taxe climat et de retrouver de la marge pour financer la transition énergétique. [Lire dans les echos.fr](#)

- L'annonce par le président de la république du [triplement des éoliennes](#) terrestres d'ici 2030,
- Le [décret](#) paru le 1er décembre limitant les recours possibles, auprès du tribunal, [à 1 seul recours](#),
- L'enquête publique qui permettait aux futurs riverains de contester, [risque d'être supprimée](#),

■ **Pologne :** la fin des éoliennes terrestres:

Le ministre de l'énergie [Krzysztof Tchórzewski](#) a justifié ce choix par la vive opposition de la population polonaise. Dans un avis d'août 2016, traduit en français par " [Le Mont Champot](#) ", l'Institut de santé publique polonais (NIZP) réclamait une distance minimum entre éoliennes et habitations de 2 km en considérant " *que les parcs éoliens situés trop près des immeubles destinés à l'habitat humain permanent sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur le bien-être et la santé des personnes vivant à proximité* ".

Cet avis mentionne notamment la nécessité d'une distance de précaution entre "1,5 - 3,0 km, sur la base du niveau sonore, en prenant en compte la modulation, les basses fréquences et les niveaux d'infrasons". Lors de sa parution, l'avis faisait référence à l'étude de 487 publications scientifiques sur le sujet.

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : " **...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences....** "

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé.**

Art. 2. - **Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....**

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement.**

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED

06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)